



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 3 avril 2025 - Délibération n° 2025-032

EMPLOI DE L'ÉLAN SPORTIF REDONNAIS

SECTION HANDBALL

2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 21 mars, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	27
Votants	26
Vote	
Pour	26
Contre	0
Abstentions	2

**Président de séance** : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absent excusé ayant donné mandat de vote :**

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

**- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :**

Madame Anaïs Cadoret.

**Secrétaire de séance** : Madame Anne-Cécile Hurtel.

**Rapport de Louis Le Coz.**

*Dans le cadre de la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement pour l'emploi des jeunes, la Ville de Redon a soutenu, depuis 1998, les associations redonnaises qui ont eu recours à des emplois jeunes.*

*Après la disparition du dispositif "nouveaux services - emplois jeunes", l'association Élan Sportif Redonnais, section handball, a décidé de pérenniser l'emploi jeune en le transformant en contrat à durée indéterminée en septembre 2006.*

*Il est proposé de poursuivre le soutien à cette association par l'octroi d'une aide financière pour le poste pérennisé actualisée selon l'évolution annuelle du SMIC.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'évolution annuelle du SMIC horaire brut au 1<sup>er</sup> janvier passant de 11,65 euros à 11,88 euros,

Vu la présentation en Commission Finances du 20 mars 2025,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 04/04/2025  
Reçu en préfecture le 04/04/2025  
Publié le - **7 AVR. 2025**  
ID : 035-213502362-20250403-SG2025\_160-DE

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de financer le poste de l'emploi jeune pérennisé par l'association Élan Sportif Redonnais, section handball, à hauteur de 4 047,29 euros pour l'année 2025.

Le montant du financement ainsi versé sera calculé au prorata de la durée effective du contrat durant l'année après production des états justificatifs de l'emploi.

Pour extrait conforme,

**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,  
**Anne-Cécile Hurtel**  
6<sup>ème</sup> Maire-Adjointe

Mis en ligne le - **7 AVR. 2025**